

30 avr 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 30 avril 2004](#)

## B-FAST

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a autorisé l'intervention du groupe B-FAST (Belgian First Aid & Support Team) suite au tremblement de terre survenu le 24 février 2004 au Maroc.

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a autorisé l'intervention du groupe B-FAST (Belgian First Aid & Support Team) suite au tremblement de terre survenu le 24 février 2004 au Maroc.

B-FAST est le dispositif d'intervention rapide chargé de l'organisation des secours d'urgence en cas de catastrophe à l'étranger. Le Conseil de Coordination B-FAST a proposé (\*) d'offrir une aide d'urgence. Dans les jours qui ont suivi, à la demande marocaine, 400 tentes d'hébergement supplémentaires ont été livrées.(\*) lors de la réunion du 24/02/2004.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe